



Réunion option "Administration de la santé" du 3 mars 2020

Présents:

- Christian Bailly et Stéphanie Chenel (EHESP)
- Laure-Marine Houel (VP chargée des affaires nationales)
- Tanguy Martin (Bordeaux)
- Louis Billiet (Bordeaux)
- Hélène Simon-Lepetit (Bordeaux)
- Guillaume Cassouret (Paris)
- Élodie Carpentier (Marseille)
- Kenza Abdelmalki (Lyon)
- Romain Mortier (Clermont-Ferrand)
- Rodney Plat (Montpellier-Nîmes)
- Vincent Max (Secrétaire général)

En introduction, M. Bailly nous rappelle le contexte dans lequel s'est créé l'option Administration de la santé, à savoir la réforme du 3ème cycle des études médicales qui a pris effet pour la promotion 2017.

Cette option doit pouvoir se réaliser après la seconde et avant la quatrième années d'internat, et en tout état de cause, avant l'entrée en phase de consolidation.

Si le DES de santé publique fait de l'interne un expert dans son domaine, l'option doit nous amener à un niveau de sur-spécialiste dans le domaine de l'administration et du management. Attention cela dit, même si elle est organisée par l'EHESP, comme le concours et la formation des MISP, cette option ne vient pas s'y substituer. Ainsi, un interne qui serait passé par l'option devrait néanmoins passer le concours de MISP s'il veut poursuivre par cette carrière. Dans ce cas l'on peut envisager que la formation de MISP que devrait suivre le stagiaire serait allégée sur le versant théorique, en prenant en compte les cours qu'il aurait déjà eu dans le cadre de l'option.

Il faut bien noter que l'option n'est pas là pour nous préparer à devenir MISP, ou, plus exactement, pas seulement à ça : elle a vocation à alimenter les besoins en médecins de santé publique à profil managériaux au sein du ministère de la santé, dans les fonctions publiques d'État, territoriales et hospitalières, dans les directions hospitalières et dans l'Assurance-maladie.



Réunion option "Administration de la santé" du 3 mars 2020

Ci-dessous, nous allons présenter consécutivement des questions posées par les internes à M. Bailly et les réponses apportées :

-La formation est-elle sanctionnée d'un diplôme de l'EHESP

Non.

Comme expliqué plus haut, l'option est prévue pour faire de nous des sur-spécialistes, mais ne prévoit pas d'y associer un diplôme supplémentaire. Cette situation pourrait être amenée à évoluer, mais pour le moment ce n'est pas prévu.

-Comment s'organise l'option (EHESP, e-learning, stage, etc) ?

Cf. la maquette ci-jointe, mais celle-ci va évoluer.

Les cours auront lieu pour partie en présentiel durant trois regroupements de trois semaines, à l'EHESP (Rennes), et pour partie à distance. Le reste du temps sera consacré au travail personnel de l'interne et au(x) stage(s).

Il n'y a pas de défraiement de prévu pour les déplacements et le logement lors des périodes de cours à Rennes.

Il sera possible de faire un seul stage d'un an ou deux stages de six mois.

Un travail (mémoire) sera à rendre à l'issue du/des stages.

Les stages pourront s'effectuer dans la subdivision de l'interne ou non, selon ses souhaits.

Les terrains de stages pourront être dans les ARS (au niveau des directions), dans les directions hospitalières, à la CNAM...voire ailleurs, comme les organisations internationales.

Rien n'est défini pour cette année de mise en place aussi toutes les options sont ouvertes. Les stages seront "à la carte": l'EHESP propose d'identifier, en partenariat avec chaque ISP reçu le ou les terrains de stage sur lequel il souhaite aller, et de co-construire la fiche de poste, en accord avec le maître de stage.

Il n'existe pas de pool de stages disponibles à l'heure actuelle.

Néanmoins l'EHESP a déjà démarché différentes structures, notamment l'Assurance-maladie. Le Pr. Lyon-Caen, médecin conseil de la CNAM, recommande pour mieux répondre sur l'accueil des stagiaires de se rapprocher de la direction du réseau. Dans ce cadre est prévue cette

Collège de Liaison des Internes de Santé Publique

Siège du SIHP, 17 rue du Fer à Moulin, 75005 Paris

www.clisp.fr | contact@clisp.fr



Réunion option "Administration de la santé" du 3 mars 2020

semaine une rencontre entre le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique, le Dr Laurent Chambaud et le directeur de la CNAM, M. Nicolas Revel.

Quelques précisions nous ont été apportées à ce sujet en aval de la réunion :

- Il faut viser pour la fonction publique d'Etat les différentes directions des ARS, et notamment celle de santé publique ; même chose pour le niveau central ou les agences du Ministère de la santé
- Pour l'Assurance Maladie, ce peut être les nombreuses directions de leur réseau, y compris le service de M. Lyon Caen
- Pour la Fonction publique territoriale, même chose le niveau des directions (conseil départementaux et directions
- Pour la fonction publique hospitalière, là encore les directions (notamment des CHU) et pas les services d'expertise sur lesquels vous êtes déjà formés dans les 8 semestres de base de l'internat
- Pour l'international (exemples)
 - Les directions du Ministère de la santé dédiées à l'international : DAEI et la Mission des affaires européennes et internationales de la DGS
 - Le Ministère des affaires étrangères
 - L'Agence française de développement
 - L'ECDC de Stockholm ou les français en poste pourraient nous faciliter l'accueil
 - L'OMS Genève mais aussi Lyon, idem

-Quel est le contenu pédagogique des cours ?

Cf. la maquette ci-jointe.

À noter que celle-ci a été élaborée il y a deux ans et le contenu pédagogique doit être amené à évoluer avec notamment des parties consacrées à l'Assurance-maladie, à la fonction publique territoriale et aux directions hospitalières. Les évolutions de la maquette seront effectives pour novembre 2020.

-N'est-ce pas redondant si l'on souhaite suivre le Master 2 "Pilotage des politiques et actions en santé publique" de l'EHESP ?

Les deux sont différents dans le fond, mais cela n'empêche pas qu'il puisse y avoir des redondances entre les deux, de par le fait que les mêmes professeurs puissent y être sollicités pour des cours similaires. Mais l'option et le master 2 sus-cité restent différents.

Collège de Liaison des Internes de Santé Publique

Siège du SIHP, 17 rue du Fer à Moulin, 75005 Paris

www.clisp.fr | contact@clisp.fr



Réunion option "Administration de la santé" du 3 mars 2020

-Quelles sont les débouchés possibles avec cette formation ?

Cette option vise à donner aux internes des outils et une reconnaissance à un niveau où il sera naturel de lui confier des tâches de management, ce qui peut se faire au sein du Ministère, dans les trois fonctions publiques, au sein de l'Assurance-maladie, des directions hospitalières (les terrains de stage), mais aussi dans des structures privées comme les cabinets de consulting...

-Faut-il des pré requis pour y accéder ?

Oui, mais ce sont les pré-requis de validation des phases de l'internat (validés par la commission locale).

Les seuls pré-requis écrits dans la maquette sont:

- Avoir effectué un stage en administration de la santé ;
- Avoir suivi et validé le module avancé d'économie de la santé de la phase d'approfondissement.

À noter que ce dernier n'est pas en ligne sur SIDES et ne le sera pas d'ici novembre.

-Quelles sont les modalités concrètes de candidature (formulaire à remplir et ou les adresser)?

Rien de définitif pour l'heure, mais un prototype de fiche de candidature va être adressé aux coordonnateurs pour permettre aux candidats de se manifester d'ici à fin mars.

Pour rappel, la première promotion doit débuter en novembre 2020.

Concernant la rémunération des internes durant l'année d'option:

En théorie, l'interne est toujours en formation, donc il doit continuer à être rémunéré normalement à partir de la DGOS du Ministère de la santé L'EHESP ne souhaite pas intervenir dans le circuit financier. Il convient de conserver les modalités actuelles : ARS des subdivisions de rattachement, comme c'est le cas lorsqu'un interne est en interCHU. Reste à vérifier si cela est clair pour la DGOS et les ARS.

Serait-il possible, pour un interne souhaitant passer le concours de MISP à la fin de l'année d'option d'être stagiarisé durant sa phase de consolidation?

Collège de Liaison des Internes de Santé Publique

Siège du SIHP, 17 rue du Fer à Moulin, 75005 Paris

www.clisp.fr | contact@clisp.fr



Réunion option "Administration de la santé" du 3 mars 2020

À négocier mais cela serait souhaitable. Un travail de lobbying doit être effectué par la commission pédagogique en ce sens auprès du Ministère de la santé.

Serait-il possible de valider un des stages de l'option à priori?

Difficile de réponse sur ce point. Cela serait à discuter et décider dans le cadre de la commission pédagogique de l'option.

À noter également, concernant l'hébergement lors des périodes de cours sur Rennes, des chambres sont disponibles à la location sur le campus de l'EHESP (dans la limite des places disponibles).

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet [via ce guide d'accueil et règlement intérieur des résidences](#) et [via la feuille de réservation hôtelière](#).